

Prévoyance : avec Rassurercap Solutions, MAIF propose une offre assurance décès plus inclusive et solidaire

Entreprise à mission, MAIF fait évoluer son contrat d'assurance décès Rassurercap Solutions en améliorant son accessibilité et en enrichissant son offre avec de nouvelles garanties encore plus protectrices. Décidées en concertation avec des sociétaires et prospects, ces évolutions témoignent de la sincérité de l'attention que MAIF porte à l'autre et au monde, en plaçant l'intérêt des personnes au cœur de ses activités et en contribuant à construire une société plus inclusive et solidaire.

Soucieuse d'accompagner toujours mieux ses sociétaires et leurs proches, MAIF fait évoluer son contrat d'assurance décès Rassurercap Solutions en y apportant des améliorations singulières qui renforcent ses garanties financières et améliorent encore son accessibilité. Après l'enrichissement du produit en mars 2021 avec l'intégration de services personnalisables ou d'accompagnement comme l'écoute, le conseil, l'aide aux démarches administratives (accessible aussi en cas de coup dur du foyer), MAIF propose une offre protectrice alignée avec ses convictions, apportant une nouvelle preuve concrète de l'attention sincère portée à ses sociétaires, qui fonde sa raison d'être en tant qu'entreprise à mission.

Aussi, conformément à ses valeurs, MAIF a souhaité simplifier les formalités d'adhésion avec un questionnaire médical allégé. Celui-ci concerne notamment les adhérents jusqu'à l'âge de 40 ans qui souscrivent à un contrat pour un capital inférieur ou égal à 250 000€. La mutuelle a également souhaité faciliter le parcours des sociétaires en leur permettant de souscrire de façon 100% digitalisée sur maif.fr avec la possibilité à tout moment d'être accompagné par un conseiller par téléphone ou via un rendez-vous en agence. Désormais, les personnes déclarant un capital garanti inférieur ou égal à 200 000€ ayant été victimes d'un cancer et qui en ont été guéries depuis plus de 10 ans ne seront plus tenues de le signaler.

Depuis le 7 avril 2022, le contrat propose quatre grandes évolutions, conçues avec les sociétaires, les prospects et les équipes MAIF :

Suspension des cotisations : dorénavant les cotisations d'un souscripteur peuvent être suspendues pendant trois ans en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie de son conjoint lui aussi souscripteur (mariés, partenaires de pacs ou concubins). Le tout en maintenant les mêmes garanties. Cette mesure concerne les adhérents actuels et futurs.

Garantie Maladie Grave : en cas de diagnostic d'une maladie grave du souscripteur durant la vie de son contrat, un capital supplémentaire de 5 000 euros lui sera directement versé, en une seule fois. Depuis le 7 avril 2022, cette garantie est incluse pour les nouvelles souscriptions. Pour toute adhésion antérieure, l'ajout de cette garantie est possible à tout moment.

Augmentation du capital : l'évolution de l'offre permet par ailleurs d'augmenter son capital, sans aucune formalité médicale, à hauteur de 20 000 euros en une ou plusieurs fois durant la vie du contrat, et ce jusque l'âge de 50 ans révolus. Ce principe est applicable aux adhérents actuels et pour les nouvelles souscriptions, et permet la personnalisation du contrat.

Avance de fonds : le contrat permet désormais de verser une avance de fonds d'un montant fixe de 4 000 euros au bénéficiaire conjoint, partenaire de pacs ou à toute personne désignée nommément comme unique bénéficiaire, à la suite du décès du souscripteur. Cette garantie est applicable sur les adhérents déjà en stock, sous condition d'un capital minimum de 20 000 euros assuré, ainsi que sur les nouvelles souscriptions.

Hélène N'Diaye

Directrice générale MAIF VIE, directrice générale adjointe du groupe MAIF



« Nous pouvons être très fiers de la co-construction de ce projet avec les sociétaires et prospects qui a transformé Rassurer Solutions en une offre plus souple qui répond encore mieux à leurs attentes et à celles de leurs proches. Nous militons afin qu'un maximum de personnes bénéficie de contrats protecteurs en prévoyance, car nous pensons qu'assurer correctement son avenir ne doit pas être un privilège mais un droit. »

Dans sa nouvelle formule, le contrat Rassurer Solutions propose des réponses adaptées à chaque situation dans les moments les plus difficiles de la vie, avec des garanties singulières à un tarif compétitif, parmi les plus bas du marché*.

* Étude réalisée sur la base des tarifs 2021 recueillis par PROFIDEO auprès de 10 acteurs du marché (panel de 14 contrats) proposant un contrat d'assurance décès. Tarif pour une personne non-fumeuse âgée de moins de 40 ans et un capital garanti de 40 000 €.

A propos de MAIF

6^{ème} assureur automobile et 1^{er} assureur du secteur associatif, MAIF couvre près de 4 millions de sociétaires (assurances de biens, prévoyance, santé, assistance, épargne, crédit...), pour un chiffre d'affaires de 3,93 milliards d'euros en 2021. Régulièrement plébiscitée en matière de relation clients, MAIF est devenue en 2020 société à mission, avec pour raison d'être de porter une attention sincère à l'autre et au monde et de la placer au cœur de chacun de ses engagements et de ses actions.

Plus d'informations sur : <https://entreprise.maif.fr>

Contacts Presse MAIF

Garry Menardeau

garry.menardeau@maif.fr

06 29 37 10 99

Yuki Martin

aurelia-yuki.martin@maif.fr

06 62 27 66 23